

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Bonaventure, tenue le lundi 2 mars 2015, à 20h00, dans la salle municipale, sous la présidence de Félicien Cardin, maire.

Sont aussi présents, les conseillers Gilles Forcier, Raymond Paulhus, Gabriel Cheeney, Keven Trinque, Marie-Josée Campagna et Guy Lavoie, ainsi que Claire Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Quorum

Les membres du Conseil formant quorum, la séance est déclarée régulièrement constituée.

15-03-01 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

15-03-01 Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Lavoie et unanimement résolu par les conseillers présents :

- d'adopter l'ordre du jour tel que lu, tout en gardant l'item « Affaires nouvelles » ouvert.

ADOPTÉE

15-03-02 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 FÉVRIER 2015

15-03-02 Il est proposé par monsieur le conseiller Keven Trinque et unanimement résolu par les conseillers présents :

- d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2015 tel que reçu.

ADOPTÉE

15-03-03 LECTURE ET APPROBATION DES COMPTES MUNICIPAUX

AHMV	500.00 \$
BELL CANADA	401.63 \$
BUREAU EN GROS	298.53 \$
CLAIRE COTE	62.00 \$
COMMISSION DE LA SANTE ET DE LA SÉCURITÉ	55.68 \$
DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE	1 388.23 \$
HYDRO QUEBEC	6 285.58 \$
KODOO MOBILE	39.55 \$
MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC	4 309.83 \$
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	1 542.64 \$
R.R.E.M.Q.	966.70 \$
SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTO. QUÉBEC	4 319.24 \$
SONIC CO-OP CARTE	227.33 \$
CARL LABONTÉ	17 202.50 \$
CLAIRE COTE	129.38 \$
CMP MAYER INC.	97.73 \$
COMMUNICATIONS RCL	143.72 \$
COOPERATIVE SOLIDARITE SANTE	1 767.73 \$
DANIEL TRAVERSY & FILS INC.	1 964.16 \$
F.Q.M.	97.73 \$
GARAGE MARIO LACHAPELLE	63.24 \$
INFO PAGE	109.69 \$
JEAN-PAUL BLANCHARD & FILS	1 908.92 \$

LA COOP AGRILAIT	2 460.15 \$
LABORATOIRES D'ANALYSES S.M.	102.90 \$
LETENDRE & FORCIER LTEE	512.60 \$
M.R.C. DE DRUMMOND	4 918.41 \$
MEDIAS COMMUNAUTAIRES DU BAS ST-FRANCOIS	200.00 \$
MUNICIPALITE DE SAINT-MAJORIQUE	567.79 \$
PETITE CAISSE	235.35 \$
PORTES DE GARAGE HI-TECK	435.48 \$
RECEVEUR GENERAL DU CANADA	270.00 \$
RS- ISABELLE LALIME	112.80 \$
RS- ISABELLE PROULX	55.00 \$
RS- JACINTHE TURGEON	78.00 \$
RS- JULIE DUMAS	221.50 \$
RS- SOPHIE FOURNEL	58.45 \$
RS- YANNIE GIRARDIN	70.75 \$
SECURITE MASKA (1982) INC.	41.39 \$
STEPHAN LAVOIE	16.56 \$
TRANSPORT B. PAUL-HUS INC.	1 690.14 \$
VÊTEMENTS TS	136.82 \$
VILLE DE DRUMMONDVILLE	2 893.68 \$
SALAIRE DE FÉVRIER 2015	9 942,47 \$

- 15-03-03 Il est proposé par madame la conseillère Marie-Josée Campagna et unanimement résolu par les conseillers présents :
- que ces comptes sont approuvés et soient payés.
- ADOPTÉE

15-03-04 AVRIL, MOIS DE LA JONQUILLE

Considérant que le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

Considérant que la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

Considérant que grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

Considérant que nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

Considérant que près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

Considérant que les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

Considérant que le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

Considérant que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

- 15-03-04 Il est proposé par monsieur le conseiller Raymond Paulhus et unanimement résolu par les conseillers présents :

- de décréter que le mois d'avril est le Mois de la jonquille;
- que le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉE

15-03-05 **15-03-05 COMMANDITE DE 200 \$, FABRIQUE STE-FAMILLE**
Il est proposé par madame la conseillère Marie-Josée Campagna et unanimement résolu par les conseillers présents :

- de verser un montant de 200 \$ à la Communauté paroissiale Ste-Famille à titre de commandite pour fournir des prix de présences lors le tournoi de quilles qui aura lieu le 7 mars prochain au profit de la Fabrique.

ADOPTÉE

15-03-06 **15-03-06 DON DE 150 \$, SOCIÉTÉ DE RECHERCHE SUR LE CANCER**
Il est proposé par monsieur le conseiller Keven Trinque et unanimement résolu par les conseillers présents :

- de verser un montant de 150 \$ à la Société de Recherche sur le cancer à titre de don pour l'année 2015.

ADOPTÉE

15-03-07 **15-03-07 BOURSE DE 350\$, CÉGEP DE DRUMMONDVILLE**
Il est proposé par monsieur le conseiller Keven Trinque et unanimement résolu par les conseillers présents :

- de verser la somme de 350 \$ à la Fondation du Cégep de Drummondville à titre de bourse à être remise à un(e) étudiant(e) provenant de Saint-Bonaventure, le jeudi 2 avril prochain à 17h au Cégep de Drummondville.

ADOPTÉE

15-03-08 **15-03-08 DON DE 100 \$, FONDATION DES MALADIES DU CŒUR-AVC**
Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Lavoie et unanimement résolu par les conseillers présents :

- de verser la somme de 100 \$ à la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC à titre de don pour l'année 2015.

ADOPTÉE

15-03-09 **15-03-09 DON DE 50 \$ À LEUCAN**
Il est proposé par monsieur le conseiller Gabriel Cheeney et unanimement résolu par les conseillers présents

- de verser la somme de 50 \$ à Leucan à titre de don pour l'année 2015.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS, 20H15 À 20H18

15-03-10 DEMANDE DE MODIFICATION, ZONE II, INDUSTRIE III
Considérant que la Meunerie Labonté Belhumeur désire obtenir la conformité de ses installations sur le terrain qu'elle occupe;

Considérant qu'une meunerie était implantée à cet endroit bien avant l'entrée en vigueur des règlements d'urbanisme en 1990;

Considérant que ce terrain est situé en zone II (industrielle) où, entre autres, le Groupe Industrie I et le Groupe Industrie II sont permis;

Considérant qu'il y a lieu de modifier les usages autorisés dans la zone I1 en y ajoutant le « Groupe Industrie III » qui regroupe les industries et commerces reliés à l'agriculture et à la forêt, dont les meuneries;

Considérant que le groupe Industrie III autorise également les abattoirs, usage non voulu dans cette zone urbaine;

- 15-03-10 Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Lavoie et unanimement résolu par les conseillers présents :
- de demander à l'aménagiste de la MRC de Drummond de préparer un projet de règlement visant à permettre, dans la zone I1, l'usage « Groupe Industrie III » à l'exception des abattoirs;
 - de faire inclure dans la zone I1, si possible, la partie de terrain de la Meunerie Labonté Belhumeur qui contient les silos et qui fait partie, selon le plan de zonage, de la zone A1.

ADOPTÉE

15-03-11 REMPLACEMENT POMPE, STATION ÉCOLE

Considérant qu'une des pompes de la station de pompage de l'école est défectueuse et qu'il en coûterait 3 500 \$ pour la réparer;

Considérant que cette pompe n'a jamais été remplacée et que les réparations ne lui offriraient qu'un à deux ans de durée de vie supplémentaire;

Considérant qu'une pompe neuve coûte 4 100 \$;

- 15-03-11 Il est proposé par monsieur le conseiller Keven Trinque et unanimement résolu par les conseillers présents :

- d'autoriser l'achat d'une pompe neuve, Hydromatic HPGFH500M5-4 5HP, auprès de Bisson Service au coût de 4 100 \$ taxes en sus afin de remplacer celle qui est défectueuse.

ADOPTÉE

15-03-12 CERTIFICAT, SÉPARATEUR HYDROCARBURE, FAFARD

Considérant que Scotts Canada Ltée désire installer un séparateur eau-huile pour l'atelier de mécanique de Fafard & Frères sur le lot 5 018 612;

Considérant que la Municipalité ne s'oppose pas à la délivrance de l'autorisation du Ministère de l'Environnement pour l'installation de ces dispositifs de traitement des eaux usées;

Considérant que la réalisation du projet ne contrevient à aucun règlement municipal;

- 15-03-12 Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Lavoie et unanimement résolu par les conseillers présents :
- d'autoriser la secrétaire-trésorière à signer le certificat de la municipalité (Annexe 2) faisant partie de la demande d'autorisation de Scotts Canada Ltée auprès du MDDELCC visant l'installation d'un séparateur d'hydrocarbure souterrain.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS, 20H25

15-03-13

15-03-13 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Forcier et unanimement résolu par les conseillers présents :

- de lever cette assemblée.

ADOPTÉE

À 20h29, la séance est close.

Félicien Cardin, maire

Claire Côté, dir. gén./secrétaire-trés.

Par la présente, je certifie qu'il y a ou il y aura des crédits disponibles aux postes budgétaires affectés par les résolutions numéros : 15-03-03, 15-03-05, 15-03-06, 15-03-07, 15-03-08, 15-03-09, 15-03-10 et 15-03-11

Claire Côté, secrétaire-trésorière

MUNICIPALITÉ DE SAINT-BONAVENTURE

INDEX DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MARS 2015

- 15-03-01 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 15-03-02 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 FÉVRIER 2015
- 15-03-03 LECTURE ET APPROBATION DES COMPTES MUNICIPAUX
- 15-03-04 AVRIL, MOIS DE LA JONQUILLE
- 15-03-05 COMMANDITE DE 200 \$, FABRIQUE STE-FAMILLE
- 15-03-06 DON DE 150 \$, SOCIÉTÉ DE RECHERCHE SUR LE CANCER
- 15-03-07 BOURSE DE 350\$, CÉGEP DE DRUMMONDVILLE
- 15-03-08 DON DE 100 \$, FONDATION DES MALADIES DU CŒUR-AVC
- 15-03-09 DON DE 50 \$ À LEUCAN
- 15-03-10 DEMANDE DE MODIFICATION, ZONE I1, INDUSTRIE III
- 15-03-11 REMPLACEMENT POMPE, STATION ÉCOLE
- 15-03-12 CERTIFICAT, SÉPARATEUR HYDROCARBURE, FAFARD
- 15-03-13 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**RÉSOLUTION NUMÉRO 15-03-10
EXTRAIT CONFORME DU PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2015**

à laquelle étaient présents la conseillère Marie-Josée Campagna, les conseillers Gilles Forcier, Raymond Paulhus, Gabriel Cheeney, Keven Trinque et Guy Lavoie, le maire Félicien Cardin ainsi que Claire Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière.

15-03-10 DEMANDE DE MODIFICATION, ZONE I1, INDUSTRIE III

Considérant que la Meunerie Labonté Belhumeur désire obtenir la conformité de ses installations sur le terrain qu'elle occupe;

Considérant qu'une meunerie était implanté à cet endroit bien avant l'entrée en vigueur des règlements d'urbanisme en 1990;

Considérant que ce terrain est situé en zone I1 (industrielle) où, entre autres, le Groupe Industrie I et le Groupe Industrie II sont permis;

Considérant qu'il y a lieu de modifier les usages autorisés dans la zone I1 en y ajoutant le « Groupe Industrie III » qui regroupe les industries et commerces reliés à l'agriculture et à la forêt, dont les meuneries;

Considérant que le groupe Industrie III autorise également les abattoirs, usage non voulu dans cette zone urbaine;

15-03-10 Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Lavoie et unanimement résolu par les conseillers présents :

- de demander à l'aménagiste de la MRC de Drummond de préparer un projet de règlement visant à permettre, dans la zone I1, l'usage « Groupe Industrie III » à l'exception des abattoirs;
- de faire inclure dans la zone I1, si possible, la partie de terrain de la Meunerie Labonté Belhumeur qui contient les silos et qui fait partie, selon le plan de zonage, de la zone A1.

ADOPTÉE

COPIE CERTIFIÉE CONFORME CE 9 MARS 2015

Claire Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière

(Le texte final de cette résolution sera adopté lors de la prochaine séance ordinaire du conseil)

Envoyée par courriel le 9 mars 2015 à Michel Côté, MRC de Drummond par CC

**RÉSOLUTION NUMÉRO 15-03-12
EXTRAIT CONFORME DU PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2015**

à laquelle étaient présents la conseillère Marie-Josée Campagna, les conseillers Gilles Forcier, Raymond Paulhus, Gabriel Cheeney, Keven Trinque et Guy Lavoie, le maire Félicien Cardin ainsi que Claire Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière.

15-03-12 CERTIFICAT, SÉPARATEUR HYDROCARBURE, FAFARD

Considérant que Scotts Canada Ltée désire installer un séparateur eau-huile pour l'atelier de mécanique de Fafard & Frères sur le lot 5 018 612;

Considérant que la Municipalité ne s'oppose pas à la délivrance de l'autorisation du Ministère de l'Environnement pour l'installation de ces dispositifs de traitement des eaux usées;

Considérant que la réalisation du projet ne contrevient à aucun règlement municipal;

15-03-12 Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Lavoie et unanimement résolu par les conseillers présents :

- d'autoriser la secrétaire-trésorière à signer le certificat de la municipalité (Annexe 2) faisant partie de la demande d'autorisation de Scotts Canada Ltée auprès du MDDELCC visant l'installation d'un séparateur d'hydrocarbure souterrain.

ADOPTÉE

COPIE CERTIFIÉE CONFORME CE 10 MARS 2015

Claire Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière

(Le texte final de cette résolution sera adopté lors de la prochaine séance ordinaire du conseil)

Postée le 11 mars 2015 avec le certificat de la municipalité à Michèle Mailloux de Fafard par CC

**RÉSOLUTION NUMÉRO XX-XX-XX
EXTRAIT CONFORME DU PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2015**

à laquelle étaient présents la conseillère Marie-Josée Campagna, les conseillers Gilles Forcier, Raymond Paulhus, Gabriel Cheeney, Keven Trinque et Guy Lavoie, le maire Félicien Cardin ainsi que Claire Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE

COPIE CERTIFIÉE CONFORME CE 5 FÉVRIER 2015

Claire Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière

(Le texte final de cette résolution sera adopté lors de la prochaine séance ordinaire du conseil)

Envoyée le 5 février 2015 par courriel à l'adresse mentionnée solidaritest-bonaventure@hotmail.com par MT

